

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-14 ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 2012-08 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 septembre 2023, le **Règlement 2023-14 abrogeant et remplaçant le Règlement 2012-08 sur l'utilisation de l'eau potable.**

QUE le 18 juillet 2012 le conseil municipal a adopté le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable 2012-08.

QUE le conseil municipal souhaite abroger le règlement afin de le remplacer par celui-ci.

QUE ce règlement entre en vigueur le 14 Septembre 2023.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 14 Septembre 2023.



Sandra Boulanger, greffière